



CONCOURS
NATIONAL
DES *vins* IGP

Paris, le 17 janvier 2022

EDITION 2022 : INSCRIPTIONS OUVERTES !

Madame, Monsieur,

Pour sa 18^{ème} édition, le Concours National des Vins à Indication Géographique Protégée de France, organisé par InterIGP, aura lieu en Val de Loire le **vendredi 11 mars 2022 au centre des Congrès d'Angers** (sous réserve de nouvelles restrictions liées à la crise sanitaire).

Les inscriptions doivent se faire avant le 15 février 2022 sur www.concoursnationaligp.vin où vous trouverez la présentation complète et le règlement du concours.

Ce concours bénéficie désormais d'une belle notoriété avec plus de 800 vins inscrits et près de 250 vins médaillés annuellement. Cette nouvelle édition, en dépit d'un contexte un peu particulier, vient consacrer les meilleurs vins à IGP de France à **compter du millésime 2019**. Signes pour les consommateurs de reconnaissance de la qualité, les médailles obtenues pourront être apposées sur vos bouteilles (concours inscrit sur la liste officielle des concours vitivinicoles français).



Le concours est ouvert à tous les vins à IGP ayant été certifiés dans les catégories vins d'assemblage (y compris bi et tri-cépages) et vins mono-cépages pour des volumes supérieurs à 50 hl (dérogation à 20 hl pour les vins moelleux, doux et vins de raisins sur-mûris).

Tout échantillon présenté au concours est représentatif du lot auquel il appartient.

Lorsqu'un lot de vin présenté est stocké en vrac dans différents contenants, l'échantillon présenté au concours est composé de l'assemblage des échantillons prélevés dans chacun des contenants et assemblés au prorata des volumes de ces contenants.

Le concours est ouvert aux marques de distributeurs (MDD). Nous comptons ainsi sur vous pour faire part de cette information à vos interlocuteurs pour l'inscription de leurs cuvées. La réussite de ce concours dépend également de leur participation.

Le coût de la participation est fixé à 50 € HT (60 € TTC) par vin ; paiement en ligne, par virement ou à adresser à :





CONCOURS
NATIONAL
DES *vins* IGP

InterIGP, c/o Interprofession des Vins du Sud-Ouest
Centre INRA, Ch. de Borde Rouge, CS 52637, 31321 CASTANET TOLOSAN Cedex.

Lors de l'inscription de votre (vos) vin(s) sur le site, veuillez à bien sélectionner votre(vos) interprofession(s) de tutelle. Si vous ne dépendez pas d'une interprofession membre d'InterIGP, dans la liste déroulante « Interprofession concernée », sélectionner « InterIGP : autres vins IG non rattachés à une interprofession ou un syndicat listé ci-dessus ».

Pensez également à joindre :

- Une analyse de chaque vin sous format pdf,
- La ou les déclarations de revendication correspondant au(x) lot(s) présenté(s)
- Ainsi que la fiche technique de chaque vin avec photo de la bouteille ou représentation de l'étiquette (pour affichage dans le palmarès), également sous format image ou pdf.

Les vins présentés doivent impérativement être sous capsule CRD et conditionnés avec leur étiquette commerciale reprenant à l'identique les mentions portées sur la fiche d'inscription.

Les 3 échantillons par vin inscrit doivent être livrés entre le 1er et le 18 février 2022 en mentionnant le libellé suivant : « *Concours National des vins IGP 2022* », et en accolant sur le(s) carton(s) le bon de colisage que vous éditez lors de l'inscription.

Adresse de livraison :

Pour les vins IGP

Interprofession des Vins du Sud-ouest - CS 52637 - Centre INRA - 31321 Castanet Tolosan Cedex
Horaire 9H-12H et 14H-17H du lundi au vendredi

En espérant vivement votre participation, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments distingués.

**Christophe BOU -
Président InterIGP**

